

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 03/08/2023

Maire : Coldefy Jacques

Conseillers municipaux : Belin Jérôme, Grimal Béatrice, Martinez Dimitri, Méjecaze Jean-Paul, Gallineau Sébastien, Mézy Amandine, Soulier Bruno, Mas Cédric.

Absents excusés : Verbiguié Laurie a donné pouvoir à Méjecaze Jean-Paul. Serrau Martial a donné pouvoir à Mas Cédric.

Secrétaire de séance : Bouyssou Vanessa.

Secrétaire auxiliaire : Prunet Catherine.

Ouverture de la séance : 18h40.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2023.

Voté à l'unanimité.

Contrat d'entretien avec la société E.R.M.H.E.S pour le monte-personne.

Lecture du contrat qui informe que la société E.R.M.H.E.S propose un contrat de maintenance de 420 €/an TTC. Elle consistera au repérage, à la conformité et au bon fonctionnement de l'installation pour une durée de 5 ans.

Voté à l'unanimité.

Convention pour le contrôle des poteaux incendies.

Lecture de la convention indiquant l'entretien et le contrôle technique des appareils de lutte contre l'incendie raccordés sur le réseau de distribution publique d'eau potable et le contrôle fonctionnel et débit de pression, d'un montant de 65 €/poteaux et bouches (14 poteaux pour la commune de Livernon), prix pour 2023 pour une durée de 5 ans.

Voté à l'unanimité

Convention d'occupation des locaux Mairie / Conseil Départemental.

Convention demandant la location des bureaux de la Mairie pour les services du département et de LAD pour un loyer de 3000 €/an charges comprises hors frais de

nettoyage des locaux. Mise à disposition pour la Mairie d'un personnel du Département pour l'entretien de la Mairie sauf les bureaux des secrétaires.

Ajourne le débat pour prise de renseignements.

Suppression d'un poste de secrétaire de Mairie suite au départ à la retraite de l'agent.

Voté à l'unanimité.

Création d'un emploi permanent à temps non complet (école / garderie / cantine).

22 h 55 hebdomadaires à partir du 15/09/2023.

Voté à l'unanimité.

Création d'un emploi permanent à temps non complet (APC).

Poste à 14h hebdomadaires à compter du 04/09/2023.

Voté à l'unanimité.

Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité (cantine).

Poste à 21h06 hebdomadaires à compter du 04/09/2023.

Voté à l'unanimité

Modification inférieure à 10% de la durée hebdomadaire de service des emplois (écoles / garderie / cantine).

Modifications des calculs des annualisations des temps de travail sur les bases territoriales à compter du 01/09/2023.

Voté à l'unanimité.

Tarifs garderie scolaire 2023/2024.

Aucun changement.

Voté à l'unanimité.

Tarifs cantine année scolaire 2023-2024.

Report au prochain conseil.

Lotissement Ecobarri Mas de Charles : Lot 2 / Maçonnerie nouveau contrat de sous-traitance Phidias Rénovation.

Avenant de résiliation de sous-traitance à la société Vermande CRT. Phideas arrête le chantier Ecobarri.

Voté à l'unanimité

Lotissement Ecobarri Mas de Charles : fixation des tarifs de vente au m2.

Information sur la TVA à la marge qui se calcule sur le prix achat du terrain et sur le prix de vente : équivaut à la différence entre les deux.

Ajournée : sera fixé au prochain conseil.

Questions diverses :

- Proposition d'un devis informatique pour du matériel pour la mairie et l'école.
- Lecture de la lettre de demande de la paroisse pour une salle afin de mettre en place les services du « KIDCATH ». Service aux familles pour récupérer les enfants à l'école, jeux, goûter, enseignement catholique et aide aux devoirs après l'école. 1 jour par semaine.

Fin de la réunion à 21h 50.